

Sommaire

- Crédit photo: Etienne Passebois pages 1-6-14.
Album de Raymond Robert - Colbert pages 15-16-17-18.
Collectif "La Picharlerie" page 5
Album de famille de René et Thérèse Fort 7-8-9-10-11-12-13
Association "les Amis de St Frézal" pages 24-25-26-27.
Alain Ventura pages 2-20-21.
CRPF page 22
Amélie et Trazat page 32
- brise municipale
4- Daniel Mathieu: Numéro 75
Etienne Passebois: On ne peut pas avoir que des malheurs !
tornado
5- Jeu de massacre à "la Picharlerie" dans l'œil du cyclone
6- Conches
bise-art, blizart
15- La tête dans les étoiles sans paravent
19- Rêve et réalité
bise-art, blizart (2)
20- La Galerie Singulière



- l'air de rien
22- Promotion... châtaignier
24- Fête d'été à St Frézal
ah, lisez !
28- Livres - Mots croisés.
tempête de délibérations
29- Conseils municipaux.
en coup de vent
32- Brèves et revue de presse.



Directeur de publication:
Étienne Passebois, Maire de St Frézal de Ventalon.
Comité de rédaction:
Catherine Aufour - Héling,
Thomas Brasseur, Mathias Brossard, Pierrette Coudert, Marie-Jeanne Dubois, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Eric Tamisier, Etienne Passebois, Hubert Porrez, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura.
Ont également participé à ce numéro: Hervé Goldfarb, Francis Mathieu, Julien Bernaert.
Imprimerie: Mairie de Saint Frézal de Ventalon.

ABONNEMENT:
Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro:
5 euros/ n°
Abonnement à l'année (4n°):
16 euros / an
Abonnement de soutien:
25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de "Mairie de St Frézal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.

Hymne pour le N° 75



1. L'empire des morts. C'est le titre de l'éditorial du Vent des Bancelles n° 74.

Notre immortel directeur de publication conclut son éditorial avec un nième appel aux lecteurs : « Que toutes les bonnes volontés se mobilisent, participent et nous

entourent car si « l'empire des morts », ça ne peut être connu que par quelques individus, ça ne doit, en aucun cas, l'être pour notre revue »

2. Comme notre directeur de publication, le Vent des Bancelles a survécu.

La preuve : le n° 75 vient de paraître. Pourtant, nos 3 Saintes communes ont tremblé sous le pouvoir magique du tsunami bleu, tel les autres communes de l'Hexagone. Quelques jours après les présidentielles (= le passage du tsunami bleu) les fontaines d'Alès giclaient de l'eau bleue. La fraîcheur naturelle n'était plus là et les chats alésiens n'osaient pas boire l'eau colorée des fontaines. Ce phénomène (l'eau bleue) ressemblait à une blague belge. Je dis bien « ressemblait », car les Belges resteront les champions de ce genre d'humour particulier. Je vous raconte la plus récente.

3. L'hymne belge. Le 21 juillet 2007 les citoyens belges fêtaient comme tous les ans la commémoration de la prestation de serment de Léopold I comme roi des Belges. Près de la cathédrale de Bruxelles où le futur Premier ministre belge allait assister au Te Deum, un journaliste francophone lui demandait s'il connaissait les paroles de l'hymne national belge (la Brabançonne). Le futur Premier démontrait sa connaissance en entamant l'hymne belge de la façon suivante : « Allons enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé »

Désormais, un tsunami flamand secoue continuellement la Belgique.

Hubert PORREZ ■



Daniel Mathieu:

Numéro soixante-quinze...

Soixante-quinze numéros, 18 ans déjà, que le Vent des Bancelles, parti de la volonté de quelques habitants de Saint Frézal, rejoint ensuite par la commune de Saint Andéol et de Saint Maurice, s'efforce d'informer la population.

Bien plus qu'un simple journal communal sur papier glacé, au fil des numéros, le Vent des

Bancelles raconte l'histoire sur nos communes. Qu'il s'agisse d'événements anciens, tel que l'affaire de l'Espinassas, ou de rendre compte de l'actualité présente, de raconter la vie des Cévennes au siècle passé ou, aujourd'hui, de montrer le travail d'un artisan d'art à Saint Maurice de Ventalon.

Tissant ainsi un lien entre le passé et le présent, les anciens et les nouveaux, ceux de la ville et ceux de la campagne, permettant ainsi à chacun de mieux se connaître, et souhaitons-le, de donner l'envie de participer à l'avenir du territoire.

Ce numéro soixante-quinze est peut-être aussi l'occasion de nous interroger, alors que notre Communauté de Communes s'installe dans le paysage, sur l'intérêt d'élargir le cercle du Vent des Bancelles aux communes de Fraissinet de Lozère et du Pont de Montvert.

Cela permettrait, sans aucun doute, de renforcer les liens entre les différents habitants et par là même la dynamique du territoire.

L'idée est lancée, le comité de rédaction actuel prêt à relever ce nouveau défi et à accueillir les nouvelles bonnes volontés, si tel est le désir...

Daniel MATHIEU

Le mot des "saints-maires"



Etienne Passebois:

On ne peut pas avoir que des malheurs !...

Ces mois d'été devraient nous inciter au farniente ou au repos « bien mérité », comme on dit... Et bien, non, ça travaille toujours, pas très bien, pas dans de très bonnes conditions, mais ça travaille et ça essaye de résoudre les problèmes.

Une petite satisfaction pour commencer : le lundi 23 juillet on a fait la réception de la « maison d'accueil petite enfance ». Il n'y avait pas foule à la cérémonie : les vacances, les préoccupations diverses... Mais c'était sympathique et le buffet était copieux et bon !

L'appel d'offre pour le garage communal n'a pas donné tous les résultats que nous espérons et puis la mise en adéquation des exigences et des moyens nécessite une telle gymnastique qu'il va falloir recommencer... Arriverons-nous au moins, avant l'hiver, à construire la partie inférieure du bâtiment pour pouvoir y ranger nos

machines ?

L'achat de la maison Chabaud à l'Arbousset se concrétise et cet ensemble va devenir propriété de la commune. Mais tout reste à faire avant d'y installer des locataires : les travaux d'aménagement sont très importants. Quels moyens financiers aurons-nous pour les réaliser ? La course aux subventions est lancée mais les chances d'obtenir les résultats que nous escomptons sont minces. Quel sponsor ? Quel donateur ? Quel mécène va nous tendre la main ? Plus que jamais il faut vivre d'espoir...

Reste notre sempiternel « ravin de l'Enfer ». Nous avons envisagé une solution de remplacement en essayant de rouvrir le sentier cadastré N°19 - 20... Obstacle ! Ainsi le chemin carrossable est interdit, le sentier cadastré est inaccessible... On va imaginer de créer un pont aérien pour aller des Bouscas à l'Arbousset. Mais l'espace aé-

rien nous sera-t-il autorisé ?

Heureusement que pour l'heure l'eau nous laisse en paix. Il pleut de temps en temps - aujourd'hui encore, au moment où je rédige ce texte - et l'arrosage des jardins est assez modéré, les sources ne tarissent pas anormalement et l'alimentation suffit à la consommation, les canalisations « tiennent le coup ». Pourvu que ça dure et nous arriverons ainsi doucement vers la saison des pluies... On ne peut pas avoir que des malheurs !

J'en ai terminé. Aurais-je cette fois-ci encore, un(e) collègue adjoint ou conseiller qui donnera son point de vue pour que St Frézal occupe bien sa place ! C'est le souhait que je formule mais je n'ose tout de même pas terminer par « Amen ».

Etienne PASSEBOIS
Août 2007

Cévennes: les événements du 11 juillet...



Jeu de massacre à "La Picharlerie"!

Les événements de ce 11 juillet n'ont certes ni la portée, ni les conséquences d'un 11 septembre, mais il marqueront pour longtemps la mémoire cévenole... C'est en effet à cette date qu'un bulldozer, commandé par le propriétaire des lieux, a rasé "La Picharlerie" - hameau de la commune de Moissac Vallée Française - avec l'accord tacite des pouvoirs publics qui avaient prononcé l'expulsion d'un groupe de squatters. Abandonné depuis environ 60 ans, ce haut lieu de la Résistance avait été "repris" depuis 2002 par une communauté et certains travaux de réfections y avaient même été réalisés. Ayant récemment réglé le problème de l'indivision qui pesait sur cette propriété, et gagné le procès qui l'opposait à ce groupe d'occupants, le propriétaire a cru bon d'employer les grands moyens pour reprendre possession de son bien. Il existe sûrement des solutions moins radicales ! Au début du 18ème siècle le Roi faisait raser les hameaux protestants des Cévennes. C'est singulier qu'un pasteur ne s'en soit pas souvenu ! Mais c'est vrai... il y a 300 ans de cela ! "La Lozère ne sera pas une zone de non droit", affirme M. le Préfet...



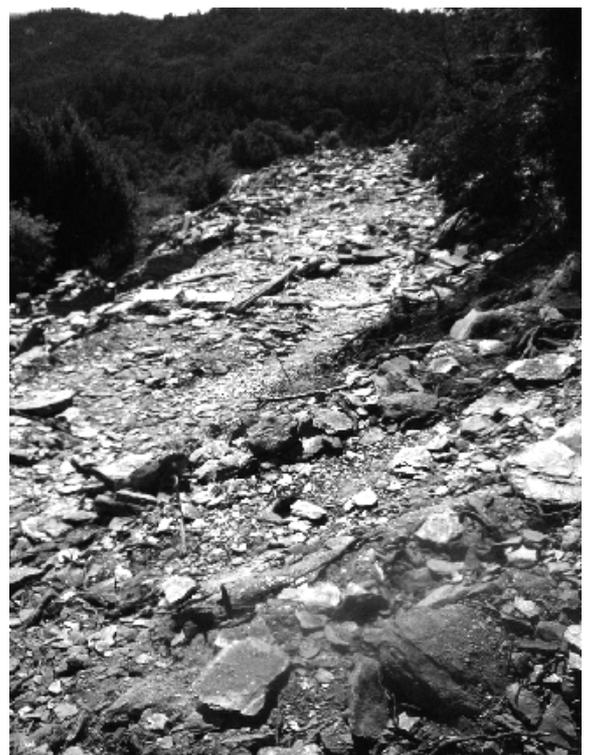
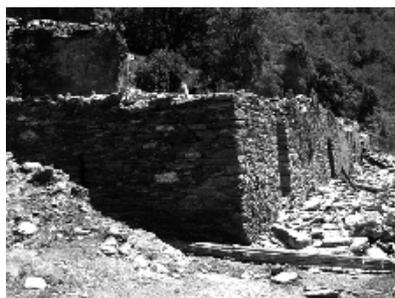
Mais où se situe le droit dans cette affaire: celui de redonner la vie à un lieu déserté, contre celui de l'interdire à tout jamais?

Nous nous interrogeons... et craignons pour tous les hameaux des Cévennes encore abandonnés !

Voici ci-dessus quelques photos de la Picharlerie avant... et ci-dessous... après! ■

Le Comité de Rédaction.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site internet suivant: www.lapicharlerie.internetdown.org



dans l'œil du cyclone

C'est un important hameau de la commune de Saint Frézal de Ventalon, au centre géographique... Nous parlerons un peu d'histoire, mais nous nous attacherons surtout aux gens qui sont présents ou à ceux dont le souvenir est encore bien vivant.

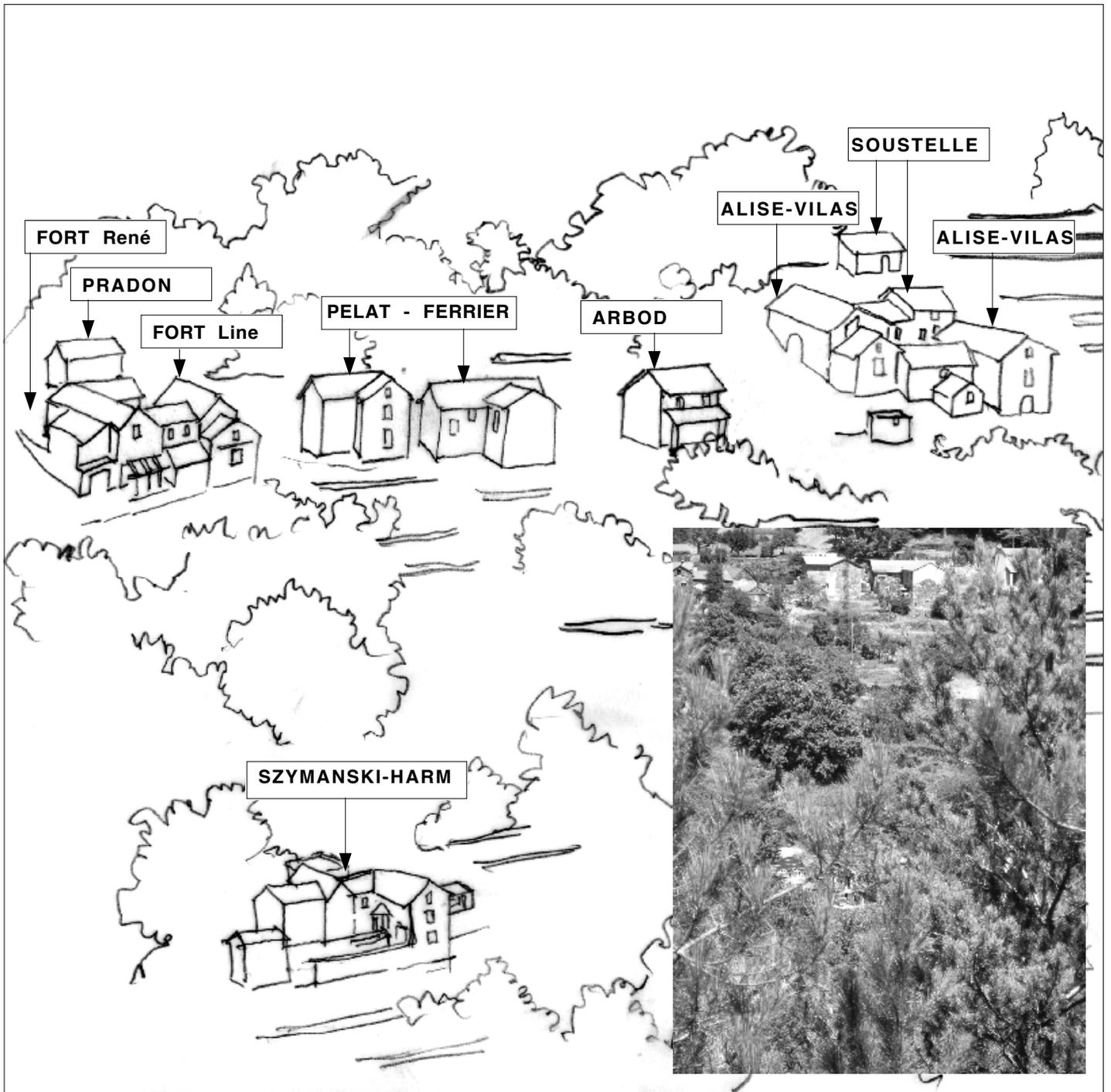


Conches

CONCHES, vraisemblablement de « CONQUE », le creux, le vallon (même, en patois, la marmite), à ne pas confondre avec « Le CONCHÈS », tout proche et certainement de même signification toponymique.

C'est un important (!) hameau de la commune, au centre géographique, dans le compartiment de terrain médian ; l'est étant représenté par le Viala-Pénens, l'ouest par Vimbouches. L'altitude moyenne est de 700 mètres, mais les maisons

s'étagent sur trois plans : Conches Bas avec Ronc Marrier à proximité, Conches à proprement parler et Conches haut. C'est dire qu'entre la maison la plus basse en altitude et la maison la plus haute, il y a certainement plus de 100 mètres de dénivelé.



Vers 1880, au moment où notre commune était la plus peuplée, Conches comptait près de 100 habitants. On se demande où ils pouvaient bien se loger ! Mais il est vrai que les exigences d'espace habité n'étaient pas celles de nos jours. Nous en sommes loin, maintenant, et si nous ne comptons aujourd'hui qu'une

famille (4 personnes mais 2 enfants éloignés par leurs études) qui y vit de façon permanente, les résidents secondaires sont très actifs, très régulièrement présents et ont un tel attachement à leur patrimoine qu'ils font de ce hameau, un parfait jardin. Nous parlerons un peu d'histoire, mais nous nous

attacherons aux gens qui sont présents où à ceux dont le souvenir est encore bien vivant. La famille FORT domine, mais nous n'oublions pas les familles anciennes : PELAT, SOUSTELLE, et plus récentes: ALISE-VILAS, ARBOD, FERRIER, SZYMANSKI.

Ci-dessus:
Les différentes familles dans le hameau

●●● Le passé lointain

Texte des
Archives
Départementales et
photo de
ruches-tronc
à Conches

Nous ne remontons qu'au 18^e siècle, mais nous savons qu'au moment de la guerre des camisards, Conches est un lieu d'assemblée et que les habitants sont parmi ceux « qui ont le plus mal fait » dans la paroisse de St Frézal : ce sont des « fanatiques » qui fréquentent les « attroupés ». Nous relevons, au cours des 18^e et 19^e siècle, des noms cévenols mais qui n'existent plus maintenant dans ce quartier.
En 1703 : Jacques FELGEROLLES et toute sa famille, Marc OZIOL, Florette

Jacques Guin

Jacques Guin était un ancien Camisard au sujet duquel le Marquis d'Aubais a écrit qu'à force de rêver des aventures, il se persuada qu'elles étaient réelles :

« Cet homme âgé de plus de 110 ans, s'était imaginé qu'il avait été le conseiller du Comte Rolland chef des Camisards, qu'il l'avait accompagné à la conférence que Rolland avait eu dans le jardin des Récollets de Nîmes en mai 1704 et qu'enfin il avait joué un rôle aussi distingué parmi les Camisards que Rolland et Cavalier. Il racontait ses exploits à ses compatriotes habitants d'un village dans les montagnes, et que quelqu'un d'eux a cru devoir faire part de ces belles choses »

Jacques Guin habitait le village de Conches (St. Frézal de Ventalon). Sa femme: Florette Roux mourut une année avant lui, le 2 août 1758, âgée de 118 ans et 4 mois. Ils avaient eu 18 enfants, 12 garçons et 6 filles, dont 14 survivaient à cette époque l'aîné avait 78 ans.

Il y avait dans la même commune trois autres centenaires, dont deux à Conches et Jean Fou-

ROUX sa femme, leur fils Antoine, Jean et Marie PONGE

En 1717 : Jean PIN
En 1728 : Jean BONNAFOUS, Jean DELEUZE, Jacques GUIN, Jean LACOMBE, Pierre MARTEL, Jean André PINET, Jean ROUBARDEL.

En 1735 : François BENOIT et son épouse Marie FAJON, fille de FAJON de Pénens.

En 1751 : François GAZAIS, Guillaume LA FARE.

En 1759 : Antoine DELEUZE dit « lou Clot ».

En 1793 : Marguerite BONNAFOUS, morte en 1804.

Vers 1830, arrivent des familles que nous retrouvons aujourd'hui. Elles habitent plus particulièrement Conches. Ce sont les GUIN-PELAT, GUIN-ARGENSON, ARGENSON-BONNAFOUS, BENOIT.

Comment vivait-on à cette époque-là ?

Il n'y avait rien de très original dans la vie de ces habitants : elle était celle de tout cévenol de l'époque : des agriculteurs nombreux, rivés à une terre difficile à cause de son relief accidenté mais où tout était exploité du sommet au bas de la montagne, la moindre châtaigne récoltée. Par contre, le climat relativement clément permettait, certes en petites quantités, mais en variétés suffisantes, des cultures et un

élevage qui assuraient une auto suffisance. La religion protestante était bien implantée et jouait un grand rôle dans la vie de chacun.

On nous dit par ailleurs, qu'on vivait vieux à Conches, comme en témoigne le texte ci-contre trouvé aux archives départementales.

Le passé récent

On le situe à partir de 1930.

À Conches bas, vivent 2 familles :

SOUSTELLE Clergeon, sa femme Emma et leurs deux enfants Guy et Hubert.

CHABROL, il est fermier et vit avec sa mère Félice, veuve. Il y a 4 enfants.

Ferdinand, l'aîné : il avait 3 fils et 1 fille et était cantonnier, la famille vivait dans la maison aujourd'hui en ruine, appartenant à M LARGUIER.

Élie, il était parti travailler à la mine à la Grand Combe.

Louis, dit « lou traço », décédé jeune.

Une fille handicapée.

Cette famille quitte le pays lorsque Ferdinand a été nommé cantonnier à Mende.

À Conches vivent quatre familles.

Sophie ARGENSON née GUIN

Noémie épouse GUIN, la fille de Sophie et ses deux filles Lucie et Paulette (nées en Amérique)





Hortense SOUSTELLE, veuve. C'est la belle sœur de Sophie. Elle habite à Tensou.
 Jules PELAT et sa femme (ce sont les grands parents de Roland, Michel et André).
 Ils ont sept enfants :
 Justin : décédé jeune.
 Noémie.
 Germaine : elle est allée en classe avec Raymond BENOIT du Bois de Pantel.
 Arthur : marié, parti de Conches, mais blessé de guerre, mort jeune.
 Louis : mort à la guerre.
 Roger : garde la maison familiale, mais part travailler à la Grand Combe. Sa femme Violette a été dans sa jeunesse, employée au Viala chez PASSEBOIS.
 À Conches haut, vivent deux

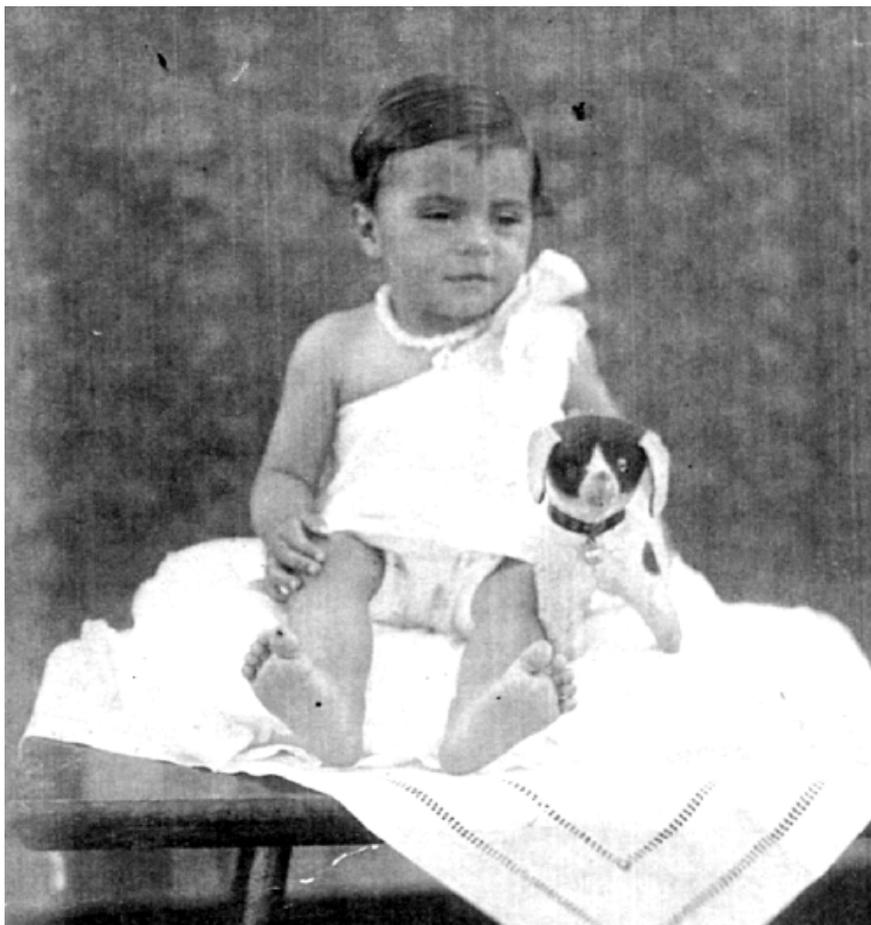
familles :
 - Les GUIN d'où est issue la grand-mère de Raymond BENOIT. Elle partira au Bois de Pantel.
 - Les FELGEROLLES.
 Il y a là un Frédéric GUIN époux d'Amélie RAMPON. Ils sont sans enfant. Frédéric est tué en fauchant aux Hortals. On ne sait pas exactement les circonstances de sa mort : Chute ? Crise cardiaque ?
 Sa femme meurt peu de temps après. La propriété, la grange appelée « Lou bé de Léon » (la propriété de Léon – devenue « Liou ») revient au neveu, le père d'Edmond FAGES qui la vend à Clergeon SOUSTELLE de Conches.
 Vers 1950, dans tout le

hameau, on ne dénombre que deux seules familles. On trouve : les PELAT et les FORT. Mais seuls Paulette et Gabriel sont là de façon permanente. Et c'est à l'histoire de leur vie que nous allons consacrer un chapitre important.
 Ils se marient en 1935 Et habitent à Conches la maison occupée naguère par Noémie et Sophie. Ils ont trois enfants : Line, René, Nadine qui passent leur enfance et leur adolescence ici dans les Cévennes mais qui, devenus adultes, vont faire comme la plupart des jeunes de leur génération : « aller gagner leur vie loin de la terre où ils sont nés ».

Les cinquante ans de mariage de Paulette et Gaby le 30 décembre 1984 à Vialas



dans l'œil du cyclone



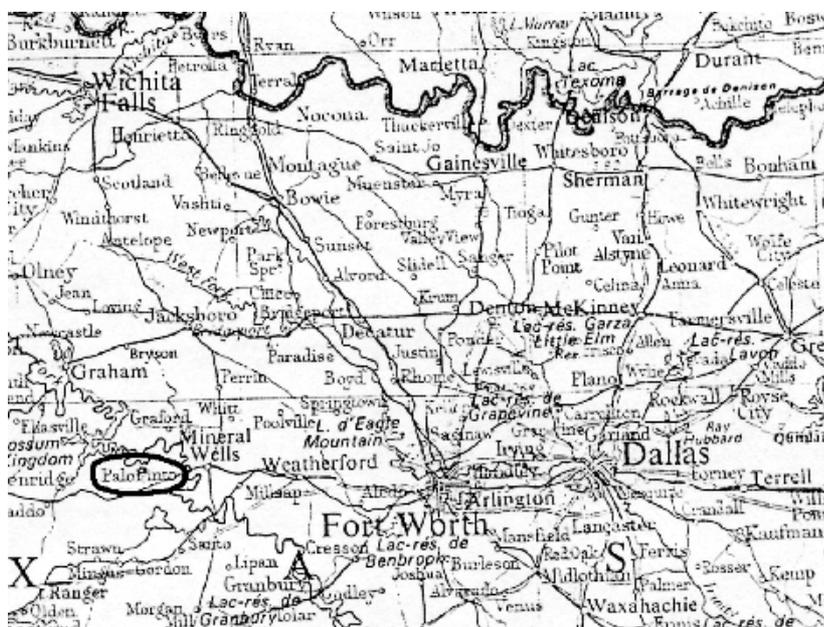
Parlons de Paulette

Paulette et ses parents

Quand on arrive à Conches, commune de Saint Frézal de Ventalon qui ne fait quand même pas partie des grandes capitales du monde et qu'on est né en Amérique, au Texas, plus particulièrement, on a bien le droit d'apparaître comme un personnage singulier, dénommé familièrement : «l'américaine».

Reportons nous aux documents relatifs à ELLIS ISLAND, cette île face à la ville de New York proche de la statue de la Liberté où, de 1892 à 1954, débarquèrent des immigrants en quête de réaliser le rêve américain.

En 1913, Léopold GUIN et son épouse Noémie née ARGENSON partent de la Grand Combe accompagnés



d'Albert, le frère de Léopold. Ils sont envoyés par les Mines de France pour travailler dans une mine, certainement de charbon, du Texas. Il faut noter que les engagements politiques

d'Albert avaient contribué à son départ. Ils arrivent à LIRA PALO PINTO proche de DALLAS (voir carte ci-dessus).

Paulette naît le 26 juin 1914.



Ci-dessus
Ellis Island
Ci-contre:
Paulette et
Gabriel

lui avait pas permis de se présenter en 1914), est arrêté par les gendarmes à sa descente de bateau. A-t-il été emprisonné, passé en cour martiale ? On ne sait pas, mais il semblerait qu'il ait assez rapidement retrouvé la liberté.

Toujours est il que les femmes regagnent les Cévennes. Elles arrivent à la gare de Saint Frézal où elles sont attendues par la charrette attelée à l'âne de Conches bas. Et elles retrouvent la grand-mère Sophie, restée au pays.

L'école est aux Abrits et on y obtient le certificat d'études. Noémie, malade, décède à Concoules en 1930. En 1932, c'est au tour de la mamée Sophie. Paulette, 17 ans et demi, Lucie 14 ans, sont orphelines ; elles doivent travailler soit à la maison, soit louées comme on disait alors, c'est-à-dire employées chez les uns et les autres. Paulette travaillait souvent à la magnanerie de Conches bas. Elle se marie en 1935 avec Gabriel FORT. Ils auront trois enfants : Line, René, Nadine. Elle mènera sa vie d'agricultrice et de femme de facteur à Conches, pratiquement jusqu'à la fin de ses jours. Je dis pratiquement puisque les dernières années, à cause des problèmes de santé de Gabriel, ils avaient dû se rapprocher d'un de leurs enfants et vivre à Vialas.

Les hommes travaillent à la mine et sont payés en pièces d'or. Les femmes restent au foyer. Léopold et Noémie achètent un lopin de terre et font bâtir une maison, en bois, sur pilotis, typique de la région. Dans le vide laissé en dessous, logent les poules : ce sont les enfants, qui, en rampant ont la charge d'aller chercher les œufs.

Paulette et sa sœur vont à l'école et parlent le français, l'espagnol et bien sûr l'américain.

Mais le dollar dévalue, les

illusions de richesse s'envolent ; de surcroît Léopold meurt dans des conditions laissées inexplicables et surprenantes.

Veuve avec ses deux filles, Paulette 7 ans et Lucie 3 ans et demi, Noémie va revenir en France. L'oncle Albert va les accompagner car il ne veut pas les laisser partir seules. Les deux mois de traversée sont pénibles, la nourriture avariée rend les enfants malades. Quand la famille arrive au Havre, on est en pleine guerre. Albert, qui était porté déserteur (la situation outre-atlantique ne

dans l'œil du cyclone



●●●

Gabriel,
facteur rural
en tournée et
sur sa
propriété

Parlons de Gabriel

Il est né à Saint-Frézal, aux Abrits en 1906 et commence sa vie comme tous les jeunes agriculteurs cévenols de sa génération. Il travaille la terre au bêchard, il fauche à la faux, il garde les chèvres et les moutons, sait faire une «clédade» de châtaignes... mais sa grande spécialité est la taille des châtaigniers : il y excelle par sa dextérité et son habilité remarquables.

Il se marie avec Paulette et vient vivre à Conches. Et là, peu de temps après, il a l'opportunité de devenir facteur des postes auxiliaire. Dès lors sa vie change quelque peu d'orientation. Cela ne l'empêche pas, avec sa femme, de continuer l'activité agricole et d'avoir un troupeau jusqu'à 80 têtes, ce qui n'était pas rien ! Nous allons ainsi découvrir un facteur rural, typique de cette profession dans nos terres de montagne. Ils ont existé jusqu'au milieu du XXe



siècle. « L'espèce » a disparu et les préposés facteurs de nos jours seraient bien incapables de se reconnaître dans leurs prédécesseurs, pourtant pas si lointains que ça. Accepteraient-ils leurs conditions de travail ? Auraient-ils la force de les assumer ? Nous allons donc parler de Gaby FORT, facteur rural cévenol.

Le CFD amenait le courrier à la gare. Là, Clémire Barrial

allait le chercher et l'amenait à l'agence postale à Cessenades dont le receveur était M. Aimé FILHOL ; elle l'amenait ensuite à la Ponge. Gabriel y faisait le tri et partait faire sa tournée dont l'itinéraire était le suivant : Tourtoulon, Les Abrits, le Bois de Pantel, le Conchès, Conches, le Viala, Pénens-bas, Pénens-Haut, le Fresquet, l'Ausselet, Bonijol, le Cabanelle, Leyris, le



Chambonnet, passage à la Ponge pour « rendre le sac » puis retour à Conches « à la maison ».

L'autre tournée, assurée par Paul GUIN, allait vers Vimbouches.

Tout ce chemin se faisait à pied et représentait à peu près trente kilomètres. Et tous les jours, dimanche et jours fériés compris. Il a fallu attendre une disposition du ministre POMARET pour que le 14 juillet soit un jour de congé !

Malgré toutes ces difficultés, Gabriel ne rechignait jamais à la tâche : il trouvait même le temps de greffer des roses sur les églantiers au bord du chemin. Il rendait aussi de menus services, portant pain et médicaments, le docteur du Collet ne lui demandait-il pas de faire par ci, par là, des piqûres ! Aimé ROUVERAND de Pénens témoigne : « À un Noël où la neige était particulièrement abondante, je lui ai proposé de n'apporter ni le courrier, ni les colis, il a répondu : « je les porte, les enfants attendent ! »

À la fin de son activité, Gabriel a bénéficié d'une moto de la poste. Ça a dû être un soulagement pour des jambes qui commençaient à vieillir.



Comment vivait-on à Conches à cette époque là ?

Des changements se sont opérés et on a évolué : nous ne sommes plus au siècle passé.

Thérèse FORT a noté quelques réflexions où apparaissent les vécus de Nadine : ils témoignent des façons d'être du moment. Que peut-on relever qui marque tout de même une différence avec ce que nous connaissons en 2007.

Au quotidien :

On faisait les fromages et on préparait le cochon à la «patouille», pièce voisine de la cuisine ; on lavait la vaisselle à la main et on gardait l'eau pour les cochons : il ne fallait donc pas mettre de savon ni à plus forte raison de détergents.

On mettait des chaussettes «fait main» et à l'école, on avait un tablier noir.

Le chauffage se faisait par la cheminée, mais un fourneau était installé dans la cuisine. Et

l'hiver, on mettait une pierre chaude dans le lit pour réchauffer les draps.

L'éclairage électrique a existé dès le début des années 1930 – grâce encore au ministre POMARET.

La vie sociale :

Les déplacements se font à pied, il n'y a pas de transport scolaire pour les enfants, le CD 29 n'est pas goudronné : il faudra attendre quelques temps pour y voir une niveleuse ; le chemin qui arrive au Micharen l'était encore moins.

Les veillées subsistent et donnent lieu à des déplacements importants. Mais la télévision va arriver vers 1960.

La religion est apaisée et on voit le curé en soutane venir à Conches. Ce détail est à souligner : je n'ai par exemple jamais vu de curé venir au Viala. Bref, petit à petit, on se rapproche du monde moderne avec toutefois des changements considérables dans les 50 années qui vont suivre.

À gauche:
Gabriel sur le pas de la porte à Vialas,
Paulette,
Nadine...
À droite:
Paulette,
Gabriel et
Edmond Fages

dans l'œil du cyclone



les contrats verts qui fauchent et pulvérisent l'herbe. Les héritiers PELAT restaurent et agrandissent : Michel met en valeur les Hortals, les héritiers FORT Line et Michel, René et Thérèse, Nadine et Jean-Claude ont fait de leur propriété un bijou, modèle d'aménagement et d'entretien. Peut-on dire que le hameau est resté immuable ? Certainement pas et les changements constatés témoignent de sa vitalité.

Quel sera l'avenir ? L'avenir n'est à personne, l'avenir est à Dieu, dit le poète. Mais toutes ces familles ont des enfants, des petits-enfants qui, voyant l'exemple de leurs parents, auront à cœur de poursuivre leur tâche et d'assurer la pérennité.

●●●

Et maintenant, en 2007 ?

On voit encore à Conches, un petit troupeau de chèvres. C'est Gérard ALISE qui le conduit mais derrière de longues distances de clôtures électriques. Du reste, comment pourrait-il faire autrement ? Où pourrait-il trouver du temps pour les suivre matin et soir

dans les ruisseaux ou dans la montagne. Car, maintenant, les enfants ne gardent pas les chèvres et après l'école, vont encore à l'école. Les autres habitants sont, comme on dit « résidents secondaires ». Hubert SOUSTELLE a laissé sa propriété de Conches bas à M. SZYMANSKI qui est souvent présent et restaure à qui mieux mieux, mais d'agriculture... point ! Ce sont

Que dire encore de Conches ? Nous espérons que d'autres témoignages nous permettront, dans un prochain numéro, de parler plus complètement de ce hameau.

Etienne PASSEBOIS Juillet
2007

bise-art, blizart.....



●●●
Le Piper Super
Club

Je n'ai jamais oublié de quel milieu pauvre je venais et j'ai toujours eu à cœur de rendre l'aide du mieux que je pouvais, comme j'avais moi-même été aidé.

Par dessus cela, la confrontation à la maladie de mon fils qui en 1975 avait quatre ans, m'a plongé dans un monde de souffrance et d'impuissance. Mon fils s'en est sorti, le seul sur vingt deux enfants atteints de la même maladie. Cette expérience a accentué mon envie d'apporter de l'aide aux parents et familles d'enfants malades.



L'autre point fort de la quête de mon lieu de vie est que j'ai toujours rêvé d'y réunir tous les membres de ma famille. La vie n'ayant pas rendu les choses possibles, c'est lorsque

j'ai perdu presque tous les miens et que j'ai pu acquérir le mas anciennement nommé « domaine de la Poulassarde » sur Saint Martin de Boubaux.

E : Mais à l'entrée du chemin j'ai vu un grand panneau de bois sculpté des mots « Lo Parpalho » (en occitan).

R : Oui. J'ai choisi ce nom car j'avais rencontré récemment ce livre le plus vendu au monde, nommé la Bible. Moi qui avait toujours refusé tout enseignement religieux quel qu'il soit, j'avais enfin trouvé la pièce manquante au puzzle de ma vie en 1986.

« Lo Parpalho », dans ces terres de refuges cévenols est devenu un abri, un lieu de partage de vacances pour des enfants ou adultes en difficulté.

E : Et durant votre vie de pilote, que faisiez-vous ?

R : En 1986 je travaillais à la « Saoudia Airlines ». Un drame de la route en France où j'ai perdu ma compagne, le déclenchement de la maladie de ma mère et ma découverte spirituelle ont fait que j'ai rompu brutalement mon contrat pour m'occuper de ma mère ;

E : Alors, c'en était fini de l'aviation ?

R : Oui et non. Je n'étais pas retourné en Arabie Saoudite, les mois sont passés, mon contrat s'est rompu officiellement le 17 juin 1986 et le 18 juin au matin la compagnie « Point Air » m'embauche sans que je sollicite quoi que ce soit. Même maintenant cela reste une des « bizarrerie » qui ont jalonné ma vie. En 1998, je suis passé sur la compagnie « Minerve ». C'est cette année que j'ai acheté le « Parpalho » et un petit avion personnel, un « Piper Super Club ».

E : C'est celui qui est dans votre hangar actuellement ?

R : Oui. C'est un avion d'observation, construit pour la seconde guerre mondiale, pour les premiers modèles, puis il a servi militairement en Indochine, en Algérie, mais c'est aussi un avion de travail civil.

J'ai payé le « Piper » avec les banderoles (supports publicitaires remorqués par l'avion) cent mille francs à un ami qui en possédait deux. J'aimais trop l'aviation et je ne

me voyait pas être cloué au sol l'heure de la retraite venue (en 1997).

E : Donnez-nous quelques détails techniques sur cet avion.

R : Cet avion très rustique, 520 kg à vide, entoilé (technique devenue rare), biplace en tandem (un derrière l'autre), s'utilise actuellement pour le saupoudrage de type démoustication, agriculture et remorquage de publicité. Il consomme 26 litres d'essence à l'heure et ne demande que très peu de maintenance mécanique. Sa vitesse de croisière est de 180 km/h et son plafond (hauteur maximum de vol) de 6000 mètres (avec oxygène en bouteille et masque). Son autonomie de vol est de 5 heures.

E : J'ai vu votre piste, elle me paraît bien courte !

R : Vous savez, c'est un avion très maniable, avec atterrissage et décollage courts. Des paramètres tels que la température ambiante, la présence de vent ou pas, le chargement, l'altitude où se trouve la piste peuvent faire varier la distance de décollage et d'atterrissage. Sur une piste normalement plate par vent fort toujours de face, l'atterrissage comme le décollage ne nécessitent que quelques mètres.

E : Parlez-moi de votre piste.

R : J'ai dû créer une alti surface ou aérodrome privé. Pour cela j'ai utilisé ce terrain déjà pentu naturellement qui a été aplani au bulldozer. Le bord le plus bas de la piste n'est qu'à quelques mètres de la route et des châtaigniers du voisin.



E : A qui demande-t-on une autorisation pour faire une alti surface ?

R : Pour cela, il faut contacter la préfecture qui déclenche une enquête : gendarmerie, douane, police Air et frontière, district aéronautique, Equipement DDE.

E : Cette piste est-elle répertoriée ?

R : Il existe un document avec des fiches qui recensent et décrivent techniquement chaque aérodrome, alti surface et terrain ULM. Ce document est obligatoire à bord de l'avion. Un petit aérodrome a une fiche recto-verso. Pour un grand aéroport type Orly, cela peut représenter 15 fiches.

E : Décrivez-nous votre piste.

R : L'alti surface du « Parpalho » fait 140 mètres de long et 15 mètres de large (à comparer avec les 10,50 mètres d'envergure de l'avion). L'entrée de piste, côté hangar pour abriter l'avion, a une



pente de 15% qui augmente jusqu'à environ 30% en sortie de piste (juste au-dessus de la route). Au « Parpalho », le décollage se fait toujours dans le sens de la descente et l'atterrissage dans le sens de la montée, quel que soit le vent. Par vent fort, l'atterrissage est dangereux et le décollage possible entre deux rafales (le calme est signalé par une personne au sol qui me fait signe « OK »). Ici, sous la crête, le vent est souvent très turbulent.

Le "Parpalho"
et sa piste
d'atterrissage

bise-art, blizart.....



●●●
Raymond
Robert-
Colbert et son
"Piper"

E : Avant de faire décoller votre avion de chez vous, devez-vous demander une autorisation ?

R : Non. Je peux décoller sans autorisation, on est libre de naviguer sur la France à condition d'éviter les zones où le contact radio est obligatoire et les zones dangereuses ou interdites. Il faut respecter les instructions aéronautiques. Par exemple, l'altitude de vol au-dessus d'une ville varie en fonction du nombre d'habitants. Il y a des aérodromes contrôlés où le contact radio est obligatoire et des aérodromes non contrôlés où on peut atterrir et décoller sans radio, mais la plupart du temps et de plus en plus, tous les aéronefs sont équipés de radio, chacun donnant sa position et son altitude. C'est un auto-contrôle.

Tout pilote doit observer et respecter des conditions de visibilité et de distance des nuages, c'est au pilote de l'apprécier. Si je rencontre une couche de nuages très plats, je dois respecter une certaine distance en dessous ou au-dessus pour rester visible d'un avion traversant le nuage.

E : Ya-t-il une formation spécifique à votre type de piste ?

R : Oui. Une formation de vol en montagne vient compléter la licence de pilote privé, comme il peut y avoir une formation pilote de voltige ou sans visibilité, pilotage de nuit. On peut être pilote d'avion léger à 16 ans et emmener des passagers une fois breveté.

E : Emmenez-vous des passagers ?

R : Oui. Un passager à la fois, si ça lui fait plaisir. Vous pouvez me contacter pour cela au 04-66-45-56-02.

E : Espérez-vous voler encore longtemps ?

R : Tant que ma visite annuelle est bonne, je piloterai. Je peux conseiller les jeunes gens qui envisagent de faire une carrière.

E : Si c'était à refaire, feriez-vous le même métier ?

R : L'aviation a été une passion débutée très jeune, à 15 ans pilote de planeur, 16 ans d'avion léger et tout le temps passé pendant ma vie professionnelle a été pour moi un amusement. Si j'ai un conseil à donner aux jeunes, c'est de choisir un métier pour



lequel ils se sentent le plus motivés.

Eric : Pour ma part, je n'attends plus qu'une bonne fenêtre météo pour essayer le « Piper Club » et « l'alti surface » en votre compagnie...

■

Propos recueillis par Eric
TAMISIER

Tous les jours, c'est la même contrainte : le matin on ouvre les fenêtres et les volets, puis on va faire des courses donc il faut tout refermer...

Côte d'Azur : Antibes, Cannes et la Croisette, Nice et la promenade des anglais, Juan les Pins : des noms qui incitent à des vacances de rêve.

Fin septembre 2006, j'ai été invitée chez des amis à Golfe Juan. En arrivant, j'ai été éblouie par la vue depuis leur maison : Le Cap d'Antibes, les îles de Leyrins, la mer à l'infini (une carte postale mais en réel). Le séjour s'annonçait très agréable : petit bain dans la piscine avec cette vue idyllique, repas sur la terrasse d'où l'on pouvait observer les voiliers faisant des arabesques sur la mer : le paradis. Le calme, ou presque, car des avions survolaient le quartier et la ligne de chemin de fer (Paris-Vintimille) se trouve à proximité.

L'après-midi, nous sommes allés nous promener. Avant de partir, il était indispensable de fermer les 10 ou 11 vitres (même manoeuvre pour les volets !!), de mettre l'alarme en service. Il fallait cependant vérifier qu'une petite fenêtre munie de barreaux, mais non captée par les radars, soit ouverte pour que les chats puissent sortir. Une fois dans la voiture, il fallait actionner la télécommande du premier portail. Celui-ci franchi, même opération pour le second. Enfin on sort sur la route et là, à ma grande surprise, mon amie verrouille les portes de la voiture. Voyant mon regard étonné, elle m'explique qu'elle a peur des cyclomotoristes qui ouvrent les portes des voitures aux feux rouges pour voler les sacs à main.

Tous les jours, c'est la même



Rêve et réalité

contrainte : le matin on ouvre les fenêtres et les volets, puis on va faire des courses donc il faut tout refermer, plus l'alarme, plus les deux portails électriques ; on rentre : même scénario, mais en sens inverse. L'après-midi, on recommence ... Quelle galère, que de contraintes !!

Le paysage est beau, la région est très agréable mais il y a trop de pression et de stress. Vivement les Cévennes où l'on

peut sortir sans crainte au Collet ou à la Grand Combe, certes en fermant sa porte (et encore !), où il n'y a pas de portails électriques, où l'on peut circuler sans s'enfermer dans sa voiture..

Malgré la mer, la vue imprenable, comment peut-on vivre en étant perpétuellement inquiet et sur le qui-vive ?

■
Josette ROUX Août 2007

bise-art, blizart (2)

Inauguration au Pont de Montvert de la Galerie Singulière, vitrine de l'Association des Métiers d'Art en Cévennes (A.M.A.C.).



La Galerie Singulière

Entretien avec deux artisans d'arts de la Galerie Singulière

Roland : Aujourd'hui, le 23 mai 2007, nous venons d'inaugurer la Galerie Singulière du Pont de Montvert. Pourquoi y ouvrir une galerie des métiers d'arts?

Josiane DULAC : Une association des métiers d'arts en Cévennes (A.M.A.C.) s'est créée en 2006, autour de plusieurs créateurs qui avaient accompagné une démarche de développement du territoire, depuis 5 ans, avec l'A.D.C. Différents créateurs ont souhaité s'investir dans un lieu d'expo vente, pour mettre en commun leur sensibilité

artistique et faire découvrir leur savoir-faire aux habitants du pays Cévennes et aux personnes qui viennent le visiter.

Roland : Quel a été votre souci principal ?

Josiane DULAC : Notre souci principal a été une exigence de qualité tant sur le lieu que sur les pièces exposées, d'où une



rigueur et une sélection des objets présentés.

Roland : Pourquoi une boutique au Pont de Montvert, plus particulièrement ?

Josiane DULAC : pour une raison de position stratégique sur le canton et le pays Cévennes. Notre association est riche de 30 créateurs dont les ateliers sont situés sur 5 cantons cévenols. Cette boutique a été créée avec le soutien de la Conseillère Générale de notre canton, Sophie Pantel, qui, depuis plusieurs années, accompagne ce projet de développement des métiers d'arts. Nous louons local à la Communauté de Communes du Pont de Montvert.

Roland : Quel est le fonctionnement de cette boutique ?

Josiane DULAC : Tout au long de la semaine, Perrine GALAZIN s'occupe de ce lieu. Elle a pour mission de présenter aux visiteurs, les différentes créations, en expliquant les savoir-faire de

chacun. Elle propose les 4 parcours différents à la découverte des ateliers :

Florac-Ispagnac ; Vallée longue-Vallée Française ; La Régordanne et Vialas-Pont de Montvert.

Cet emploi aidé a été créé avec l'aide du ministère du travail et de la conseillère générale du Pont de Montvert. En complément, certains artisans assurent une permanence à la boutique (ouverte tous les jours de la semaine pendant la saison estivale de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30. Le restant de l'année, ouverte le mercredi matin et le week-end).

Roland : Michèle LAFONT, vous faites partie de A.M.A.C. Quelle importance représente pour vous cette boutique ?

Michèle LAFONT : C'est une vraie vitrine pour nous, artisans d'arts. Elle permet de faire connaître et reconnaître notre travail, d'avoir un point d'exposition et de vente et de diriger les visiteurs vers les ateliers qui les attirent.

Roland : En quoi cette

boutique diffère-t-elle des autres ?

Michèle LAFONT : Cette boutique permet également de créer une proximité avec le travail des autres et amène, parfois, à des désirs de créations communes.

Roland : Qu'entendez-vous par créations communes ?

Michèle LAFONT : C'est le désir de deux ou plusieurs artisans d'unir leur savoir-faire pour une création originale et multiple.

Roland : Juste un mot pour conclure cet entretien : Si vous passez au Pont de Montvert, arrêtez vous en plein centre et visitez la Galerie singulière. ■

Sophie Pantel,
Conseillère
Générale, **Eva**
Roelofsen,
Présidente de
l'AMAC,
Sylvie Van
Walle,
animatrice de
l'Office de
Tourisme,
Daniel
Mathieu,
Président de
la
Communauté
de Communes
des Cévennes
au Mont
Lozère

Réalisé en mai 2007. Roland



Après la Vallée Française et la Corniche des Cévennes, le CRPF "investit" depuis quelques mois un nouveau territoire, celui du Ventalon et de la Vallée Longue.



qui œuvre pour créer dans les Cévennes une filière châtaignier-bois économiquement durable, respectueuse du paysage, de la mémoire et de l'identité cévenole.

Après la Vallée Française et la Corniche des Cévennes, le CRPF « investit », depuis quelques mois, un nouveau territoire, celui du Ventalon et de la Vallée Longue.

Plusieurs personnes de nos communes ont d'ailleurs déjà reçu la visite de Julien Bernaert, technicien au CRPF, spécialement chargé de l'animation de cette démarche de développement forestier.

Par ailleurs, tous les propriétaires forestiers ont, en principe, reçu un petit questionnaire dans lequel chacun peut faire part de ses suggestions, de ses difficultés et de ses attentes de telle sorte que le CRPF puisse prendre en compte dans son travail les questions récurrentes et, le cas échéant, les faire remonter à qui de droit si elles ne sont pas de sa compétence. Pour l'instant, plus d'une centaine de questionnaires sont revenus au CRPF. Nous ne manquerons pas de vous faire part, dans un prochain numéro, des résultats du dépouillement de ce questionnaire.

Enfin, l'été a semblé propice au CRPF pour accroître la communication autour de cette démarche. Ainsi Julien Bernaert a tenu des permanences en Mairies de Saint Andéol de Clerguemort et Saint Maurice de Ventalon (5 autres permanences ont eu lieu dans les autres communes

Promotion... châtaignier !

Nous avons présenté dans le dernier numéro du « Vent des bancels » l'opération lancée par le CRPF*, « plan d'aménagement des massifs forestiers des Cévennes à châtaignier », dont l'objectif

est la valorisation des peuplements forestiers de ces territoires dans leurs dimensions économique, environnementale et sociale. Essence majoritaire, le châtaignier fait l'objet de toutes les attentions du CRPF



***Le CRPF, qu'es aquo ?**
Le CRPF (centre régional de la propriété forestière) est un établissement public (sous tutelle du ministère de l'agriculture) dont la mission est de sensibiliser, d'informer, de conseiller et de former les propriétaires forestiers afin de développer une gestion durable et

du massif). Animée par Francis Mathieu, ingénieur au CRPF, et Julien Bernaert, une conférence a été organisée, en soirée, à Saint Frézal de Ventalon pour évoquer « le châtaignier : arbre de légende, bois d'avenir » (sur le même thème, deux autres conférences ont eu lieu à Vialas et Saint Julien des Points). Enfin dans la commune voisine de Saint Privat de Vallongue, résidents et touristes étaient conviés à « une balade dans la châtaigneraie » à la découverte de l'histoire, de l'écologie, de la sylviculture et des diverses utilisations du châtaignier. Une halte programmée sur le trajet a d'ailleurs permis aux nombreux participants d'assister à une démonstration de sciage de grumes de châtaignier réalisée et commentée par André Hugon, ardent défenseur du châtaignier.

Un premier bilan de toutes ces animations permet d'affirmer que (une fois de plus) la problématique du châtaignier a mobilisé et rassemblé. Certains diront, et ce n'est pas faux, que beaucoup de cévenols sont éperdument épris du châtaignier mais qu'ils lui vouent un amour platonique. Les passages à l'acte (« acte sylvicole » s'entend) sont, en effet, bien trop rares encore pour espérer créer une véritable dynamique économique autour de cette essence. Nous parlons, bien entendu, du châtaignier à bois car le châtaignier à fruits a, fort heureusement, déjà réalisé sa « révolution culturelle ». Peut-être faut-il aller chercher dans la légende les raisons de cette pudique affection car ne dit-on pas qu'éconduit par la vertueuse Néa (nymphe de Diane), Jupiter la transforma en châtaignier (castanea = chaste

Néa) qu'il dota de repoussantes épines mais de si bons fruits...

Alors, pour ceux qui veulent « passer à l'acte » que faut-il faire ?

1°) L'acte citoyen conduit à utiliser le plus souvent possible cette abondante ressource locale qu'est le châtaignier. Ces usages potentiels sont nombreux : charpente, menuiserie (intérieure, extérieure), mobiliers de parcs et jardins, piquets et clôtures, chauffage... Cela vaut, bien sûr, pour le privé et le public. Utiliser le bois local produit et transformé par des acteurs locaux de la filière, c'est permettre de pérenniser et de développer tout un pan de l'économie locale. C'est également préserver le paysage. C'est aussi lutter contre les dérèglements climatiques en limitant la déforestation calamiteuse des forêts tropicales et les dépenses énergétiques de productions lointaines qu'il faut transporter à grand renfort de pollutions atmosphériques.

2°) L'acte sylvicole est à la portée de tous les propriétaires de châtaigneraies ayant vocation à produire du bois. Pour cela il faut composer avec le sol, l'exposition, l'altitude et, bien sûr, avec l'âge et la vigueur des peuplements de châtaignier. A chaque cas de figure correspond une solution technique permettant de produire du bois pour des utilisations des plus modestes aux plus nobles.

Ces solutions nous les évoquerons dans un prochain numéro.

Pour passer à l'acte sylvicole, il faut souvent tordre le coup à de trop nombreuses idées sclérosantes qui veulent que « en Cévennes, ça penche trop », « en Cévennes, le bois ne vaut

rien », « atteintes par la maladie, les châtaigneraies n'ont aucun avenir », « les châtaigneraies sont bien comme elles sont », mais pour combien de temps ? En bref, « il vaut mieux baisser les bras! ».

Certes, des difficultés existent et on ne fera jamais de la forêt en Cévennes comme on peut en faire dans les Landes, le Limousin ou la Bourgogne. Mais est-il nécessaire, en Cévennes, d'adopter les stéréotypes venus de régions où la production de masse est possible. Des productions de niches (et même un peu plus selon les cas) en circuits courts et des valorisations différentes (produits de loisirs, agroforesterie, défense contre l'incendie...) peuvent assurer la pérennisation des meilleurs terroirs castanéicoles. Et ils sont nombreux !

Et puis, quand on veut bien se retourner sur la tâche titanesque accomplie par des générations de Cévenols pour installer des châtaigneraies de l'impossible, a-t-on le droit de « baisser les bras » ? ■

Francis MATHIEU, ingénieur forestier
Julien BERNAERT, technicien forestier
Antenne de la Lozère du CRPF

Pour des conseils et une visite/diagnostic de votre forêt, n'hésitez pas à contacter:

Julien BERNAERT

CRPF - Antenne de la Lozère
Maison de la Forêt
16 quai de Berlière
48000 Mende
Tél.: 04 66 65 26 79
lozere@crpf.fr



Il faut que cette fête continue à prospérer pour retrouver l'affluence importante qu'elle connaissait il y a dix ou vingt ans...



Fête d'été 2007 à Saint Frézal

Les Amis de Saint Frézal
Association loi 1901
Siège : Mairie,
48240 Saint Frézal de Ventalon

Bureau :
- *Présidente* Brigitte
CARDON
- *Vice-Président* Christophe
DUQUENNE
- *Secrétaire* Jacques
HUGON
- *Secrétaire adjoint* Erwin

Le Bureau, les 16 familles et les 2 associations adhérentes sont heureux de vous informer de la bonne marche de l'association

Petit rappel historique...

Malgré une année précédente difficile, qui a dû faire face au sein de l'équipe organisatrice à de graves difficultés de

fonctionnement que le changement de Bureau, lors de l'Assemblée Générale du 18 octobre dernier, a commencé à résoudre, la différence considérable de bénéfice et d'ambiance générale en témoigne...

Cette fête d'été est la principale manifestation de l'association, le reste étant des lotos, repas à thème, participations à des



fêtes inter-associatives (Regain, Parents d'Elèves).

Les bénéfiques sont utilisés pour :

- le repas annuel offert aux personnes âgées
- les étrennes aux adolescents de la commune, somme qui leur est allouée pour l'achat de livres, disques, etc...
- les cadeaux de Noël des enfants de l'école et de la commune
- les aides aux voyages scolaires de l'école des Abrits
- le fonctionnement de l'association et les investissements nécessaires.

L'association gère la structure de l'Ayrolle, la loue à d'autres pour des fêtes, remercie la municipalité de l'avoir créée, les précédents adhérents qui l'ont aménagée, les adhérents actuels qui en assurent l'entretien, et signale l'utilisation par l'école du terrain de sport où une a commencé avec une paëlle royale

Nous avons commencé la saison avec le traditionnel repas des personnes âgées qui s'est déroulé cette année à la Tour du Viala le 5 mai dernier. Cette journée, malgré le temps qui n'était pas au rendez-vous, fut chaleureuse grâce à la participation d'une trentaine de



personnes. Nous vous informons que désormais ce repas aura lieu le Jeudi de l'Ascension.

Rappelons enfin que les rapports financiers et d'activité de l'exercice 2006-2007 seront dûment communiqués aux adhérents le jour de l'Assemblée Générale ordinaire (prévue en octobre prochain), et que si nous désirons communiquer plus largement ce bilan de la fête (grâce au «Vent des Bancels»), c'est pour remercier tous ceux qui ont participé à son organisation par leur action bénévole, personnes

physiques ou morales : Mairie, Elus du canton, de la Communauté de Communes, Parents d'Elèves, Bois 2 Mains, mais aussi tous ceux qui sont venus pour y jouer, au foot, aux boules, et autres jeux, s'y désaltérer à la buvette, y manger grillades, frites, paëlla, y débattre, danser et écouter de la musique, avoir le plaisir de faire tout ça ensemble. Un grand merci à tous, même à ceux qui n'ont pas pu venir cette année, qui ont acheté des fougasses et billets de tombola, mais se joindront à nous l'année prochaine !





Le bilan, le bilan !

Voilà, voilà, il arrive. Financier

d'abord : l'estimation actuelle (quelques factures ne sont pas encore arrivées : SACEM...) fait apparaître des rentrées de

quelque 4.344€, les dépenses de 3.328€, et donc un bénéfice avoisinant les mille euros, beau progrès par rapport à l'année dernière où il n'en atteignait pas cent !

Le déroulement : le vendredi soir (6 juillet), le tournoi de foot était toujours aussi sympa, on voyait bien le plaisir de jouer des participants, c'était même agréable à regarder, et la soirée s'est prolongée musicalement grâce à la bonne volonté des jeunes.

Le samedi a vu les traditionnelles tournées des fougasses le matin, dont une en musique (merci à l'accordéoniste !), et le concours de boules l'après-midi.

La soirée a commencé avec une paëlla royale (remerciements et félicitations aux cuisiniers bénévoles !). Ce soir-là, l'autre nouveauté était un groupe de musiciens, « Road Moovie », qui ont joué avec brio un répertoire varié, et on a pu constater que jeunes et moins jeunes appréciaient si l'on en juge par le temps pendant l'orchestre a joué, sans parler de l'enthousiasme des danseurs et auditeurs. Formule à retenir !

Le dimanche on a « attaqué » dès le matin à 11 heures avec un apéro-débat sur les Services Publics, souci visiblement bien partagé par les nos concitoyens, moment forts animé à la fois par la présence et la compétence des élus (merci aux Maires, Président de Communauté de Communes, Conseillère Générale qui avaient répondu à notre invitation), et l'intérêt manifesté par les participants (voir encadré).

Nombreux sont ceux qui ont déjeuné sur place pour attendre l'après-midi avec jeux pour enfants et adultes, Ventathlon, (merci à Bois 2 Mains et aux Parents d'Elèves), grand tirage de la tombola et dernier apéritif.

Pour clôturer ce week-end festif, un grand lâcher de ballons a coloré le ciel au-dessus de l'Ayrolle.

Qu'est-ce qu'on en conclut ?

... Que c'est encourageant, bien sûr. Qu'il faut que cette fête continue à prospérer pour retrouver l'affluence importante qu'elle connaissait il y a dix ou vingt ans. Et pour cela il nous paraît souhaitable d'« ouvrir » le plus possible, par exemple en signalant que l'Assemblée Générale est

A l'occasion de la fête d'été, débat sur les services publics

À l'occasion de la fête d'été, un apéritif débat sur le thème de "l'avenir des services publics", a été organisé à l'Ayrolle. Cette rencontre, proposée par l'association les Amis de Saint-Frézal qui organise la fête, a réuni un bon nombre de personnes très intéressées. La plupart des élus du canton étaient présents: maires et conseillers municipaux ainsi que le directeur de l'école de la commune. Sophie Pantel, conseillère générale du canton du Pont-de-Montvert et Dardel Mathieu président de la communauté de conununes des Cévennes au Mont-Lozère, ont assuré l'animation du débat

Jacques Hugon, maire adjoint de Saint-Frézal, secrétaire de l'associafion organisatrice, et Etienne Passebois, maire, ont lancé le débat en évoquant l'étendue du problème concerné: la disparition promise des services publics.

Gérard Mersadier, maire du Pont-de-Montvert a rappelé les luttes incessantes contre la disparition de la perception, la situation de la Poste, les menaces de suppression de la gendarmerie, même de diminution du nombre de gendarmes au Pont, au point que les habitants seraient obligés d'aller jusqu'à Florac pour déposer une plainte...

Sophie Pantel a déploré, la disparition du tribunal d'instance de Florac, et a apporté d'importantes précisions sur la situation de l'enseignement dans tout le département. Elle a dit les dangers qui menaçaient les collèges à faible effectif, et les écoles élémentaires où la tendance est au regroupement pour augmenter, le nombre d'élèves par enseignant.

Elle a expliqué en particulier pourquoi elle a refusé que se tienne sur ce canton, comme cela s'est fait à Saint-Germain-de-Calberte, une réunion des élus et de l'inspection académique où cette dernière annonce les projets de suppression afin de s'appuyer ensuite sur un accord desdits élus sur ces suppressions. En tant que conseillère générale, elle a affirmé que les écoles du canton correspondent à une réalité géographique incontournable et ne sauraient de ce fait être regroupés sans augmenter de manière insupportable le temps de transport de chaque enfant, chose que les élus et parents d'élèves n'accepteront pas.

Après les différentes interventions qui ont permis de faire le point sur les services publics et les services au public, il a été

publique, que ceux qui n'ont pas encore adhéré y sont les bienvenus pour s'y informer et y présenter toute suggestion utile pour l'avenir, on aura soin de leur donner la parole.

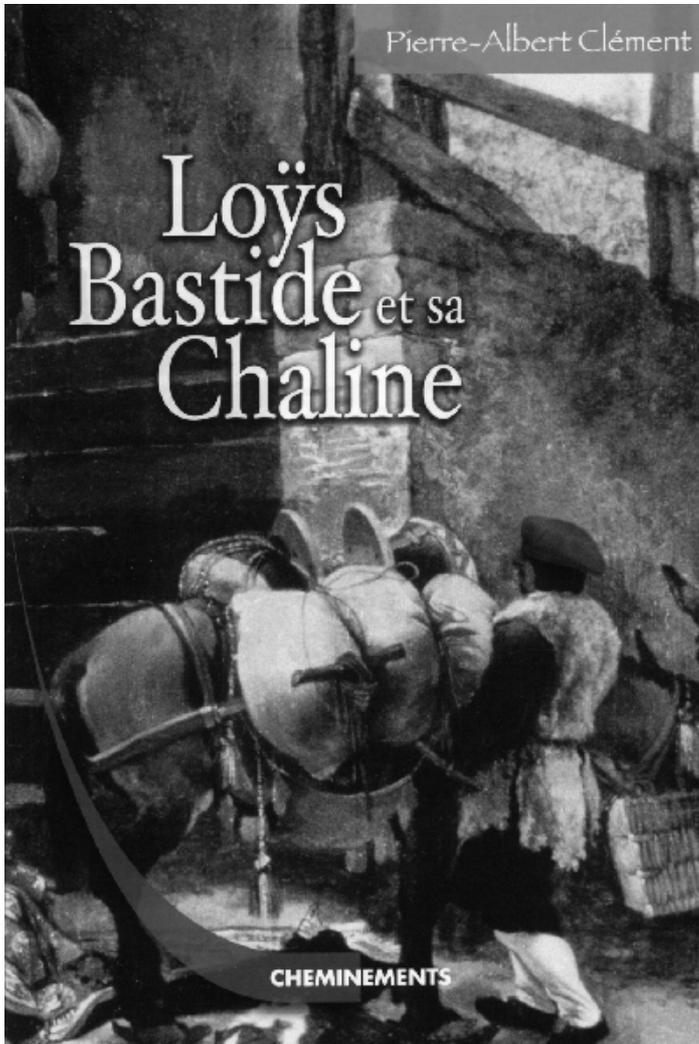
Les Amis de Saint Frézal sont heureux d'avoir organisé cette fête où l'on a pu constater une ambiance chaleureuse et

joyeuse, et ils tiennent à remercier particulièrement les organisateurs et bénévoles ayant par leur action contribué au bon déroulement de la fête 2007.

A l'an prochain !

Le Bureau de l'Association

livre



“LOÿS BASTIDE ET SA CHALINE”

de Pierre-Albert Clément
Editions Cheminements –
20 €

La profession de muletier est encore très mal connue alors que ces ancêtres de nos transporteurs contemporains ont joué un rôle essentiel dans la vie économique jusqu’au milieu du XIX^{ème} siècle. Sait-on, par exemple, que le transport à dos de mulet

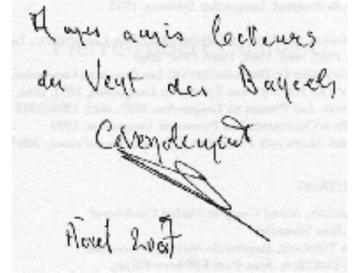
a représenté 95% de la circulation des marchandises jusqu’en 1850 ? Sait-on que cette activité méconnue a donné naissance à un immense réseau de voies spécifiques : les chemins ferrés ? Si cette activité est restée toujours emplie de dangers, les nuits d’auberge permettaient aux voituriers de se défouler.

Ce roman, richement documenté nous fait découvrir un univers haut en couleurs où mules et mulets jouent un rôle

emblématique. Voilà la chance de revivre les tribulations tantôt divertissantes, tantôt dramatiques du dévoreur d’espace Loÿs Bastide et de son illustre mule Chaline (1544-1598).

Pierre-Albert Clément, spécialiste des transports et des voies de communications sous l’Ancien Régime a été l’un des pionniers de l’histoire des « camiferrats » et de l’histoire des voituriers au long cours. Il a publié notamment *Foires et Marchés d’Occitanie* et *Les chemins à travers les âges en Cévennes et Bas Languedoc*.

Au cours de ses enquêtes ethnologiques et de ses recherches en archives, il a découvert quantité de contes, de légendes et même de chansons liés à la vie et aux mœurs des muletiers d’autrefois.



Une jolie dédicace de Pierre-Albert Clément, qui séjourne parfois au Viala Ponsonnenc de St Frézal.

Autres ouvrages du même auteur :

Le Sulavès, thèse de doctorat, Languedoc Éditions, 1953

Alès, SAEP, 1975

Eglise romanes oubliées du Bas-Languedoc, les Presses en Languedoc, 1989, rééd. 1993

En Cévennes avec les bergers, les Presses en Languedoc, 1991, rééd. 1994

La Voie Domitienne, les Presses en Languedoc, 1991, rééd. 1998-2003

La Via Domitia des Alpes aux Pyrénées, éditions Ouest-France, 2004 ■

Mots croisés solution du n°74

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | G | O | U | G | N | A | F | I | E | R |
| 2 | A | U | T | I | S | T | E | S | | A |
| 3 | L | I | | B | | | N | A | | S |
| 4 | L | E | S | B | I | E | N | N | E | S |
| 5 | I | S | | E | L | | E | T | | U |
| 6 | N | | G | U | I | N | C | H | E | R |
| 7 | A | L | E | S | E | E | | R | U | A |
| 8 | C | | L | E | | | J | O | L | I |
| 9 | E | V | E | | E | C | O | P | A | S |
| 10 | S | U | R | M | E | N | E | E | S | |

tempête de délibérations

Saint Andéol de Clerguemort
Conseil Municipal du
09 juin 2007

Présents : Madame Gisèle Chapelle, Messieurs Daniel Mathieu, Thomas Brasseur, Jean Claude Dautry, Hervé Pellecier.

Procurations : Jeanne Girod à Hervé Pellecier, Josette Roux à Gisèle Chapelle, Stéphane Clarisse à Daniel Mathieu, Denis Pit à Jean Claude Dautry.

Secrétaire :
Hervé Pellecier

1°/ Logement de l'école du Cros

Le logement communal de type T3 de l'école du Cros sera libre à compter du 1er juillet 2007.

Suite à la réception de trois demandes d'attribution, le Conseil a examiné la situation de chaque demandeur et a décidé d'attribuer le logement à Sandrine Grandidier et Thomas Picard.

2°/ Reconstruction du mur de soutien de la VC1 en aval du Cros

Après examen de l'estimatif établi par la DDE et du devis de l'entreprise Bruno Durand d'un montant de 5.800 €, il est décidé de confier la réalisation des travaux à cette dernière. Le Conseil Municipal prend une délibération à cet effet.

Il est demandé qu'à cette occasion, le caniveau situé de l'autre côté de la route soit remis en état pour arrêter les phénomènes de ruissellement des eaux

pluviales vers le mur de soutien qui accélèrent la dégradation de cet ouvrage.

G. Chapelle rappelle l'urgence qu'il y a à intervenir le plus tôt possible pour limiter les risques d'aggravation de l'effondrement. Compte tenu de son plan de charge, l'entreprise pourra intervenir au début du mois d'octobre 2007.

A la suite d'une question sur le type de parapet qui couronnera le mur, D. Mathieu rappelle que des subventions existent pour le financement de travaux liés à la sécurité. Un dossier sera prochainement déposé auprès de la DDE en vue de la réfection de divers tronçons de parapets sur la commune dont celui du mur du Cros.

3°/ Lespinas - Chemin d'accès

Le projet de plateforme de Bois 2 Mains (B2M) en partie basse des prés de Lespinas nécessite la réalisation d'un chemin d'accès adapté aux véhicules et engins qui l'emprunteront, celui existant présentant une pente excessive. Par ailleurs, un chemin d'accès desservant le bas du bâtiment aval doit également être réalisé pour les besoins respectifs de B2M et de la Commune.

Un devis de 4.600 € a été établi par l'entreprise Rouvière dont 2.000 € pour la seule voie d'accès à la plateforme à la charge directe de B2M.

Il est proposé au Conseil que la Commune passe

commande des travaux pour le restant avec une ventilation du solde de 2.600 € sur une base 50/50 entre B2M et la Commune.

Cette proposition est acceptée par le Conseil qui prend une délibération en ce sens.

4°/ Raccordement des hameaux de l'Adrech et du Pountrat au réseau électrique

Conformément à la décision arrêtée lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2007, la Commune a adressé un courrier aux cinq propriétaires concernés (en plus de la Commune) pour connaître leur position sur le raccordement projeté et ses modalités de financement (règlement direct au SDEE ou différé via la Commune au fur et à mesure de l'obtention des permis de construire). Quatre propriétaires ont répondu favorablement avec une majorité pour que la Commune porte le dossier auprès du SDEE. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour mener ainsi le projet.

Après un échange de vue sur le mode de calcul des coûts de raccordement à la charge de chaque propriétaire et sur une éventuelle participation de la Commune à ces frais, le Conseil décide qu'une position sera définitivement arrêtée après la passation de la convention avec le SDEE.

5°/ Pré-captage de la source de Cabanis

L'opération de pré-captage a pour but de vérifier si le débit de la source sera suffisant pour alimenter Lespinas. Le Parc National des Cévennes a donné l'autorisation d'effectuer ces travaux qui se dérouleront en liaison avec ceux du chemin d'accès. L'arrêt du programme Leader Plus prévu pour fin 2007 impose à la Commune de faire avancer ce projet rapidement.

6°/ Questions diverses

Après renégociation du devis relatif à l'aide à l'archivage des documents communaux, le périmètre de la mission a été réduit au diagnostic et au tri soit 3 jours de prestations correspondant à un coût de 690 €. Le Conseil donne son approbation à cette opération et une délibération est prise à cet effet..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h30

Saint Maurice de Ventalon
Conseil Municipal du
12 juillet 2007

Absents: MM. CROS et RICHARD et Mme SANCHEZ.

REDEVANCE EDF 2007:

Le conseil délibère favorablement pour percevoir le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par EDF au titre de l'année 2007 pour un montant de 170 €

tempête de délibérations

Saint Maurice de Ventalon
Conseil Municipal du
12 juillet 2007
(suite)

●●●

SOUTIEN HÔPITAL DE FLORAC:

Le conseil prend la délibération de soutien pour l'avenir de l'hôpital de Florac en demandant la mise en œuvre de moyens et crédits prévus au titre du projet d'établissement et la création de 15 lits supplémentaires à la maison de retraite.

VIREMENT DE CREDITS POINT RECYCLAGE ET TEMPLE:

Une décision modificative est prise pour permettre de solder les factures des points recyclage ainsi que la pose des tirants sur le temple. Le compte 2313 102 (temple) est abondé de 0,40 € et le compte 2315 113 (points recyclage) de 4.999,70 €.. Ces sommes viennent en déduction du compte 2315 118 (assainissement Masméjean).

Pour mémoire, le conseil rappelle que le financement pour la pose des tirants du temple s'est effectué sur la dotation cantonale de la conseillère générale (PED). Cette dotation comprenait également la somme de 2.289,60 € se rapportant aux travaux des dégâts des eaux sur le Masmin.

Saint Fézal de Ventalon
Conseil Municipal du
04 juin 2007

Présents:

M. PASSEBOIS E., Maire

M. HUGON J., 2ème Adjoint

Mmes GOURDON V., VIDAL L.

Absents excusés:

Mmes SALMERON F. (procuration à HUGON J.), COLOMBAT S. et MM.LIEBER J-Cl. 1er Adjoint, MAURIN T., JALAT F.

Absente:

Mme BRUGUÈS

Le quorum n'étant pas atteint, un conseil municipal extraordinaire est fixé au jeudi 07 juin à 19h.

Compte-rendu du Conseil Municipal Extraordinaire de Saint Fézal de Ventalon du 07 juin 2007 à 19h.

Présents:

M. PASSEBOIS E., Maire

M. LIEBER J-Cl., 1er Adjoint

M. HUGON J., 2ème Adjoint

Mme GOURDON

Absents excusés:

Mmes SALMERON F., COLOMBAT S, VIDAL L. et MM. MAURIN T., JALAT F.

Absente:

Mme BRUGUÈS

- Secrétaire de séance: Jacques HUGON.

ORDRE DU JOUR :

■ Lecture et commentaires du compte-rendu du Conseil municipal du 23/04/07.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité avec quelques modifications.

■ Aménagement du territoire communal.

J. HUGON fait un bref compte-rendu de la réunion publique qui a permis d'expliquer aux différents demandeurs les raisons du retard apporté à l'élaboration du nouveau document d'urbanisme dont on ne sait encore s'il s'agira d'une carte communale ou d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le cabinet chargé de l'étude a d'ailleurs confirmé qu'il était préférable d'être en possession de certaines données (notamment par rapport aux ressources en eau), avant la mise en route de l'étude, faute de quoi des difficultés pourraient apparaître lors de sa réalisation. Sur le type de document à adopter, le PLU présenterait l'avantage d'offrir à la commune la possibilité d'un contrôle sur différents points - nombre de maisons autorisées, COS, type de construction, préférence des énergies renouvelables - mais aurait l'inconvénient d'être plus cher et plus long à mettre en place. La carte communale quant à elle ne permettrait aucune réserve sur le nombre et le type de bâtiment et imposerait à la commune la viabilisation des terrains

réputés constructibles (voir si dérogation possible auprès de l'Équipement). Elle est par contre moins coûteuse et plus rapide à mettre en place.

La réflexion se poursuivra jusqu'à l'automne, période à laquelle seront évaluées les ressources en eau.

E. PASSEBOIS souligne qu'il est préférable, pour un maire, d'établir ce type de document en début plutôt qu'en fin mandat, et que probablement ce ne sera pas lui qui le mettra en place. Selon lui la carte communale présentait l'avantage de confier, non plus à la DDE mais au maire, la signature des permis de construire. Quant aux mesures de ressources en eau, qui peuvent être très variables selon les années, seront-elles une référence en 2007 ?

■ Bâtiments communaux - Aire de jeux de l'Ayrolle

● Propriété « CHABAUD » à l'Arbousset:

Une lettre de M. CHABAUD fils fait à la commune une proposition de vente de cette propriété à hauteur de 150.000 €. Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir cette proposition sous réserve d'une part, d'obtention de subventions et d'autre part de pouvoir visiter rapidement ce bâtiment afin d'estimer le coût des travaux en fonction de son état.

● Garage communal:

L'appel d'offre est lancé et la date limite de dépôt des plis est fixée au 5

juillet. La commission d'ouverture des plis se réunira le 12 juillet à 14 heures en présence de l'architecte et du percepteur. Les conseillers qui le souhaitent sont invités à y participer.

● Aire de jeux de l'Ayrolle: Suite à la démission de M. DUQUENNE de la présidence de l'association des Amis de Saint Frézal, la gestion de l'aire de jeux de l'Ayrolle est confiée par convention à Mme CARDON, nouvelle présidente. Quelques travaux sont à réaliser sur les bâtiments. L'association se charge de ce travail avant la fête d'été, les matériaux étant fournis par la commune.

■ **Affaires en cours – chemins – A.E.P.**
M. LIEBER est chargé d'entrer en contact avec notre avocat pour le suivi de ces affaires.

■ **Devenir de la subvention spécifique PNC**
La commune a reçu cette année une subvention spécifique du Parc National des Cévennes « territoire cœur du PNC » de 24.500 € en fonction de la proportion du territoire de la commune en zone cœur du PNC. Lors d'un précédent conseil communautaire il a été évoqué la possibilité de reverser une partie de cette subvention à la communauté de communes afin de développer des actions sur les communes membres. J. HUGON confirme que la communauté souffre

d'un grave manque de moyens et que cette aide pourrait par exemple être affectée à l'entretien des sentiers. Un accord de principe est donné à l'unanimité pour reverser environ 25% de cette subvention à la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, si la nécessité s'en fait sentir et en fonction d'un programme que celle-ci aura établi auparavant.

■ **Répartitions charges ordures ménagères**
Ce service représente une trop grande pression financière pour certaines structures d'accueil. Un questionnaire sera adressé à chacun des prestataires de la commune et des propositions transmises à la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertain.

■ **Plan de massif DFCI**
La création d'un plan de massif de protection des forêts contre l'incendie est en cours d'élaboration et regrouperait les communes de St Frézal et St Andéol aux communes de la Vallée Longue. Accord unanime du Conseil pour accepter ce regroupement au niveau des massifs forestiers.

■ **Élections législatives des 10 et 17 juin 2007**
La tenue du bureau se fera selon le plan suivant :
- 8h à 10h : LIEBER et PASSEBOIS
- 10h à 12h : JALAT + un électeur de la commune
- 12h à 14h : MAURIN + un électeur de la commune

- 14h à 16h : GOURDON + un électeur de la commune
- 16h à 18h : HUGON et SALMERON.

■ **Questions diverses.**

● J. HUGON reparle des menaces qui pèsent sur l'avenir de l'école des Abrits. Suite à la réunion de Florac provoquée par Sophie PANTEL, plusieurs types d'actions ont été évoqués: information auprès des parents, points sur les effectifs par bassin de vie, délibérations des c o m m u n e s ...

L'association les Amis de St Frézal organisera lors de la fête d'été un apéritif débat sur ce thème et celui du maintien des services publics. La municipalité quant à elle réaffirme sa volonté de maintenir les 2 classes de l'école des Abrits et dénonce le projet de faire passer le quotient (nombre d'élèves par enseignant) de 8 à 14 : cela aurait pour effet de passer de 2 classes à une classe unique dont la durée dépendrait totalement de l'adaptation de l'enseignant(e) à cette situation particulière : plusieurs écoles à classe unique ont disparu faute de cette « adaptation ».

● E. PASSEBOIS signale que la halte-garderie de St Frézal (le Temple – Salle communale) ouvre ses portes le 11 juin. Cette structure sera ouverte tous les lundis et accueillera les enfants de 0 à 6 ans (capacité journalière : 8 enfants). Les problèmes soulevés par l'uniformisation des clefs et le branchement

électrique en relation avec le foyer Regain sont évoqués. A ce propos la convention entre la commune et le Foyer rural étant arrivée à expiration, il y a lieu de la reconduire. Accord de l'ensemble du Conseil.

● Les services des Domaines ont évalué le prix du m² pour l'acquisition du terrain sur lequel est implanté le bassin de Pénens ainsi que son périmètre immédiat à 0,50 € le m². L'ensemble du Conseil se positionne favorablement par rapport à ce prix. Par ailleurs un accord sur le cadastrage du bassin du Viala a pu être conclu.

● Chemin communal des Espérelles à Soubrelargues

Un panneau « chemin privé » aurait été apposé à l'entrée de ce chemin aux Espérelles Hautes. M. PASSEBOIS est chargé d'écrire au propriétaire pour éclaircir cette affaire.

● Prochain Conseil
Mercredi 4 juillet à 9 h.

● Bail agricole du Salson
Le conseil à l'unanimité donne son accord de principe pour le transfert du bail COLOMBAT à Thomas GOURDON. Ce transfert sera facilité par le fait que le bail COLOMBAT arrive bientôt à expiration. Cet accord est donné sous réserve que les époux COLOMBAT confirment par courrier leur renoncement à ce bail.

La séance est levée à 21 h 15.

Naissances

à Saint Andéol

1.) Bonjour ! coucou ! me voila ! Je suis Maïssa. Je suis née le 06 juin 2007 et j'habite à Saint Maurice de Ventalon. Ma maman Amélie MATHIEU et mon papa Trazat BENAZOU sont ravis ainsi que ma grande sœur Tessana et mon grand frère Youri. Cependant, les plus admiratifs sont mes grands parents Claudette et Daniel MATHIEU. Avec moi, ils ont maintenant cinq petits enfants. Qu'est ce qu'on va bien s'amuser tous ensemble, surtout qu'en étant le plus jeune, je vais me faire dorloter. Toutes nos félicitations aux parents et grands parents et tous nos vœux (santé, joie, réussite...) à la petite Maïssa.

2.) Le 9 juin 2007, en région parisienne, Josette ROUX (Les Estreches) a été une nouvelle fois belle-mère. Son dernier fils Frédéric (28 ans) a épousé, devant Monsieur le Maire, sa copine Amandine et comme le dit la chanson écrite par leurs copains :

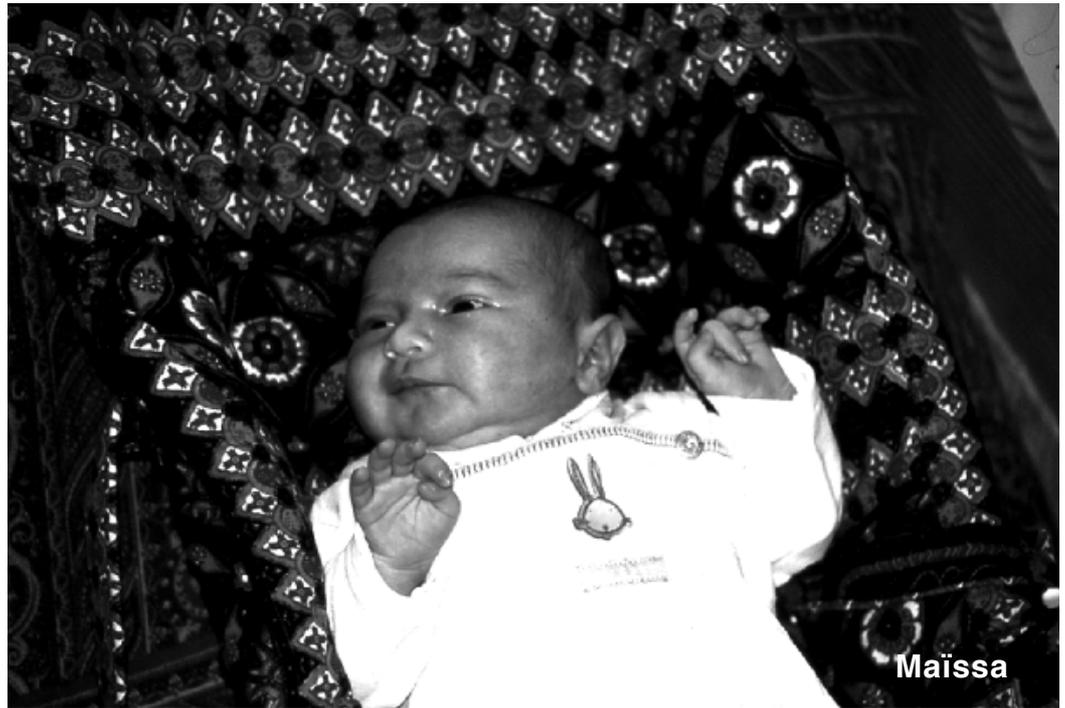
« Ils s'étaient dit on se marie dans 10 ans

Même bourg, même poids, mêmes pôtes

Leur amour résistera au temps

Car sont devenus des ROUX LOURME

Donc félicitations au jeune couple et bonne route !



Décès

à Saint Frézal

M. Jean Etienne PONGE, né le 16 août 1913 et habitant à Cessenades en notre commune, est décédé à la maison de retraite de Vialas le 03 août dernier. Il allait avoir 94 ans !

Après une vie passée dans le monde industriel et le rude travail du fer, son mariage avec Mme Elise DELEUZE l'avait amené dans notre campagne saint-frézalienne. Il y a entretenu sa maison et son jardin et participé à la vie communale tant que ses forces le lui ont permis – et il les a conservées pendant longtemps.

Mais l'année dernière, malgré le dévouement de sa petite fille, Florence LUMIA, il a dû rejoindre la maison de retraite de

Vialas.

Une personnalité attachante nous quitte et une maison va sûrement changer de main.

Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

Musique

9ème édition du stage d'orchestre

Du 20 au 22 août, la commune de St Frézal a accueilli au gîte Le Temple, la 9ème édition du stage d'orchestre organisé par des associations musicales d'Uzès et de Nîmes.

Ce groupe d'une quinzaine d'amateurs réunit chaque année au mois d'août, pour cette rencontre amicale et détendue, dans ce lieu qui leur offre la possibilité de répéter et où Robert et Fabienne Salmeron, les

responsables du gîte, les gratifient d'un accueil de qualité très apprécié de ces "artistes gastronomes". Ce stage clôturé par un concert mercredi en fin d'après-midi, a été suivi d'un buffet où musiciens et mélomanes ont pu échanger leurs impressions dans une ambiance conviviale.

Le concert s'est articulé autour du thème "solos et duos", puisque tous les musiciens ont été mis en lumière à tour de rôle dans des pièces concertantes ou des duos. Le public a vivement récompensé les musiciens par ses applaudissements. Le maire, qui a apprécié la soirée, les a remerciés et encouragés dans leur démarche musicale, et a souhaité les retrouver l'an prochain pour la dixième édition de l'événement